



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 16 Avril 2021 à 19h00**

L'an deux mil vingt et un le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six avril, s'est réuni au Foyer Socio-Educatif de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Dimitri RAPPENEAU, Marie-Thérèse BOUDILLET, Christophe GENTIL, Aurélie ARCHIE, Véronique PHILIPPE, Mélissa MATHIEU et Edouard NORMAND.

Excusés : Frédéric MARECHAL (procuration à Xavier-Louis MULLER) et Coralie MAZEAUD (procuration à Rémy VIDAL).

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du Secrétaire de Séance ;
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021 ;
3. Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : parcelle AB 0379 ;
4. Comptes Administratifs 2020 : Commune et Budgets Annexes ;
5. Comptes de Gestion 2020 : Commune et Budgets Annexes ;
6. Affectation du résultat ;
7. Budgets primitifs 2021 : Commune et Budgets Annexes ;
8. Vote des taxes ;
9. Matériel - Agents Techniques ;
10. Projet d'aménagement de la Grange Mosèle ;
11. Bike Park ;
12. Appareils de remise en forme au sein de l'aire de jeux ;
13. Rénovation de la Mairie ;
14. Réfection de l'Eglise Saint-Martin ;
15. Création d'un groupe de travail pour l'acquisition du bief ;
16. Travaux - logement sis, 15 rue Jean de Chalon ;
17. Création d'un emploi non permanent ;
18. Modification des statuts de la CCS – Prise de compétence « mobilité » ;
19. Questions diverses.

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Travaux à la peinture à l'ocre : Eglise Saint-Martin ;
2. Convention de Groupement de Commandes n°2 pour la fourniture de masques via la CCS ;
3. Déclaration d'intention d'aliéner : parcelle AB 0302.

**1. Nomination de la Secrétaire de Séance :**

---

Véronique PHILIPPE est nommée secrétaire de séance ;

## **2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021 :**

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2021 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

## **3. Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : parcelles AB 0379 :**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien cadastré AC 0379 sis 26, Rue Vauban et n'entend pas exercer le droit de préemption de la Commune.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal n'entend pas :**

Et à 15 POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**EXERCER** de droit de préemption pour le bien cadastré AC 0379 sis 26, Rue Vauban.

## **4. Comptes administratifs 2020 : Commune et Budgets Annexes :**

Rémy VIDAL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a présenté le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune et des budgets annexes, lesquels se résument de la façon suivante :

- CA 2020 – Budget Principal :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	625 068,25 €	637 863,85 €
Résultat de fonctionnement reporté		397 111,21 €
Total section de fonctionnement	625 068,25 €	1 034 975,06 €
Section d'investissement	71 934,81 €	34 475,46 €
Section d'investissement reporté		99 095,69 €
Total section d'investissement	71 934,81 €	133 571,15 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>697 003,06 €</b>	<b>1 168 546,21 €</b>

- CA 2020 – Budget annexe - Eau et Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	44 031,82 €	60 626,29 €
Résultat d'exploitation reporté		60 526,32 €
Total section d'exploitation	44 031,82 €	121 152,61 €
Section d'investissement	20 263,51 €	15 099,78 €
Section d'investissement reporté		46 954,60 €
	- €	
Total section d'investissement	20 263,51 €	62 054,38 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>67 218,11 €</b>	<b>183 206,99 €</b>

- CA 2020 – Budget Annexe - Immeubles Vauban :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 868,95 €	18 001,68 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	9 539,51 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>8 868,95 €</b>	<b>27 541,19 €</b>
Section d'investissement	12 445,51 €	12 636,20 €
Section d'investissement reporté	11 886,90 €	
Restes à réaliser reporter en 2019	- €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>24 332,41 €</b>	<b>12 636,20 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>33 201,36 €</b>	<b>40 177,39 €</b>

- CA 2020 – Budget Annexe – Immeuble Place Castelnau :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	188 760,16 €	253 116,70 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	14 925,73 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>188 760,16 €</b>	<b>268 042,43 €</b>
Section d'investissement	204 872,75 €	208 055,96 €
Section d'investissement reporté	24 459,20 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>229 331,95 €</b>	<b>208 055,96 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>418 092,11 €</b>	<b>476 098,39 €</b>

- CA 2020 – Budget Annexe – Foyer Adultes Handicapés :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 057,63 €	141 209,40 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	81 252,50 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>84 057,63 €</b>	<b>222 461,90 €</b>
Section d'investissement	42 519,96 €	40 853,18 €
Section d'investissement reporté	1 666,78 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>44 186,74 €</b>	<b>40 853,18 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>128 244,37 €</b>	<b>263 315,08 €</b>

Rémy VIDAL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes de la Commune. Stéphane MOREL, Maire de la Commune de L'Isle-sur-Serein quitte la salle et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune et des budgets annexes, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à

l'unanimité.

## **5. Comptes de Gestion 2020 : Commune et Budgets Annexes :**

---

Les comptes de gestion 2020 de la commune et des budgets annexes, établis par le Receveur Municipal, reflètent exactement les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes adoptés au préalable.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, les ont également adoptés, à l'unanimité.

## **6. Affectation des résultats : Commune et Budgets Annexes :**

---

- Budget Principal Commune 2020 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de	<b>409 906,81 €</b>
- un excédent d'investissement de	<b>61 636,34 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de reporter au Budget Primitif 2021, les excédents de clôture de l'exercice 2020 comme suit :

- report en section de fonctionnement R002	<b>409 906,81 €</b>
- report en section d'investissement R001	<b>61 636,34 €</b>

- Budget annexe – Eau et Assainissement 2020 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent d'exploitation de	<b>77 120,79 €</b>
- un déficit d'investissement de	<b>41 790,87 €</b>

Après constatation du résultat d'exploitation, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R0001)	<b>41 790,87 €</b>
- Résultat d'exploitation reporté (R002)	<b>77 120,79 €</b>

- Budget annexe – Immeubles Vauban 2020 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de	<b>18 672,94 €</b>
- un déficit d'investissement de	<b>11 696,21 €</b>

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Principal 2021 :

- Affectation en réserve R 1068 en Investissement	<b>11 696,21 €</b>
- Solde d'exécution de la section d'investissement du Chap 001 (dépense)	<b>11 696,21 €</b>
- Au chapitre 75 - c/ 7551 : excédent des budgets annexes à caractère	<b>6 976,73 €</b>

admin (RF)

- Budget annexe – Immeuble Place Castelnau 2020 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2018. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de	<b>79 282,27 €</b>
- un déficit d'investissement de	<b>21 275,99 €</b>

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Affectation en réserve R 1068 en Investissement	<b>21 275,99 €</b>
- Solde d'exécution reporté chapitre 002 (Recette Fonctionnement)	<b>58 006,28 €</b>

- Budget annexe – Foyer Adultes Handicapés 2020 :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de	<b>138 404,27 €</b>
- un déficit d'investissement de	<b>42 519,96 €</b>

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Résultat de fonctionnement reporté (R002)	<b>95 884,31 €</b>
- Affectation en réserve R1068 en Investissement	<b>42 519,96 €</b>

## **7. Budgets primitifs 2021 : Commune et Budgets Annexes :**

---

Le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2021 pour le Budget Principal de la Commune et des budgets annexes, lesquels se résument de la façon suivante :

- Budget Principal Commune 2021 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	811 703,75 €	669 918,73 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>		409 906,81 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	811 703,75 €	1 079 825,54 €
<b>Section d'investissement</b>	540 138,72 €	540 138,72 €
<b>Section d'investissement reporté</b>	61 636,34 €	
<b>Total section d'investissement</b>	601 775,06 €	540 138,72 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 413 478,81 €</b>	<b>1 619 964,26 €</b>

- Budget annexe Eau et Assainissement 2021:

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	103 881,00 €	87 286,53 €
Résultat d'exploitation reporté		77 120, 79 €
<b>Total section d'exploitation</b>	<b>103 881,00 €</b>	<b>164 407,32 €</b>
Section d'investissement	146 084,89 €	187 875,76 €
Section d'investissement reporté	41 790,87 €	
	- €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>187 875,76 €</b>	<b>187 875,76 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>291 756,76 €</b>	<b>352 283,08 €</b>

- Budget annexe Immeuble Place Castelnau 2021 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	89 506,28 €	31 500,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	58 006,28 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>89 506,28 €</b>	<b>89 506,28 €</b>
Section d'investissement	60 722,96 €	81 998,95 €
Section d'investissement reporté	21 275,99 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>81 998,95 €</b>	<b>81 998,95 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>171 505,23 €</b>	<b>171 505,23 €</b>

- Budget annexe Foyer Adultes Handicapés 2021 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	140 500,00 €	140 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	- €	95 884,31 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>140 500,00 €</b>	<b>235 884,31 €</b>
Section d'investissement	41 000,00 €	83 519,96 €
Section d'investissement reporté	42 519,96 €	
<b>Total section d'investissement</b>	<b>83 519,96 €</b>	<b>83 519,96 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>224 019,96 €</b>	<b>319 404,27 €</b>

## 8. Vote des taxes :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**DECIDE** de maintenir les taux de référence des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

	taux votes 2021	
	taux d'imposition communal 2021	taux d'imposition départemental 2021
taxe foncière bâti	14,53%	21,84%
	36,37%	
taxe foncière non bâti proposition	32,11%	

Vote du Conseil :           **POUR 13**           **CONTRE 2**           **ABSTENTION 0**

### **9. Matériel - Agents Techniques :**

Dimitri RAPPENEAU et Christophe GENTIL, Conseillers Municipaux font savoir à l'assemblée avoir respectivement pris contact avec la SA Sureau Agriculture et Expert Jardin, sociétés implantées toutes deux à Avallon en vue d'obtenir un devis pour un tracteur et différents matériels tels qu'une balayeuse, une épareuse, une benne, etc afin de renouveler un tracteur, utilisé par les agents techniques de la Commune, aujourd'hui devenu obsolète. Des démonstrations seront réalisées afin de pouvoir affiner le besoin de la Commune en présence des membres du Conseil Municipal et agents communaux qui le souhaitent.

### **10. Projet d'aménagement de la Grange Mosèle :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents avoir été sollicité par Mesdames Marie-Madeleine TOURENNE et Nathalie GRACCI, isloises en vue de mettre à disposition un local afin qu'elles puissent y installer une brocante avec éventuellement un salon de thé. En parallèle, Stéphane MOREL rappelle que le projet de rénovation de l'ancienne Trésorerie de L'Isle-sur-Serein en vue d'y accueillir un commerce n'a pas abouti. Il propose par conséquent de faire établir différents devis en vue de l'aménagement de la Grange Mosèle afin qu'elle puisse accueillir une activité telle que celle proposée par Mesdames Marie-Madeleine TOURENNE et Nathalie GRACCI.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette initiative. Ce sujet sera traité lors d'un prochain Conseil Municipal avec à la clef, la validation du devis en vue de la réfection de la Grange Mosèle.

### **11. Bike Park :**

Le Maire fait part des travaux d'avancement quant à l'installation d'un terrain multisports vers l'aire de jeux du Parc Municipal du Parc du Château. Le terrassement a d'ores et déjà été réalisé par la SAS Berger. Il propose de faire établir un devis via différents prestataires pour validation, lors d'une prochaine séance, par le Conseil Municipal, afin d'y installer un bike park. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord, pour ce.

### **12. Appareils de remise en forme au sein de l'aire de jeux :**

Afin de proposer une offre complète aux usagers du Parc Municipal du Parc du Château, le Maire souhaite que soient établies différentes propositions tarifaires pour mettre en place,

en plus du terrain multisports et d'un bike park, des appareils de remise en forme pour adultes aux abords de l'aire de jeux.

### **13. Rénovation de la Mairie :**

---

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les travaux d'aménagement de l'ancienne école en vue d'y aménager les nouveaux locaux de la Mairie pourraient rentrer dans le cadre du plan de relance de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Avec le concours de l'Etat, celle-ci se mobilise auprès des collectivités locales afin de leur assurer un soutien financier dans le cadre de travaux d'investissement. Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité tant de l'Agence Technique du Département (Auxerre) que de l'Atelier d'Architecture HVR (Noyers s/Serein).

### **14. Réfection de l'Eglise Saint-Martin :**

---

Marie-Madeleine GAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire rend compte du dossier d'étude de diagnostic de l'Eglise Saint-Martin de l'Isle-sur-Serein établi par Hervé Cazelles, architecte DPLG à Auxerre. La totalité des travaux est répartie en trois phases :

Phase 1 : travaux urgents : lots maçonnerie/pierre de taille ; charpente et couverture : 315 360 € HT soit, 378 432 € TTC

Phase 2 : lots charpente ; couverture et vitraux/serrurerie : 305 080 € HT soit, 366 096 € TTC ;

Phase 3 : lots maçonnerie/pierre de taille et peintures décoratives : 255 200 € HT soit, 306 240 € TTC.

Marie-Madeleine GAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire propose de réaliser dans un premier temps les travaux dits urgents de la première phase pour un montant de 315 360 € HT soit, 378 432 € TTC.

Elle ajoute que ce projet est subventionnable via différents organismes (DRAC, Conseils Départemental et Régional, etc)

Le financement de ce projet se décompose comme suit :

#### Dépenses :

Travaux urgents – 1 <sup>ère</sup> phase des travaux :	315 360 euros HT
--	------------------

#### Recettes :

Subvention DRAC (20 %) :	63 072 euros HT
--------------------------	-----------------

Conseil Départemental (10 %) :	31 536 euros HT
--------------------------------	-----------------

Conseil Régional (10 %) :	31 536 euros HT
---------------------------	-----------------

La Fondation du Patrimoine (5 %)	15 768 euros HT
----------------------------------	-----------------

La Sauvegarde de l'Art Français (10 %)	31 536 euros HT
--	-----------------

Fonds propres :	141 912 euros HT
-----------------	------------------

### **15. Création d'un groupe de travail pour l'acquisition du bief :**

---

Le Maire propose de créer un groupe de travail dans le cadre de l'acquisition du bief avec Franck Billiat, actuel propriétaire, Jean-Pierre Rappeneau et Alain Péchery.



Christophe Gentil, Xavier Muller, Rémy Vidal, Pascal Mottot, Dimitri Rappeneau, Mélissa Mathieu, Bertrand Bidault de L'Isle et le Maire en font également partie.

### **16.Travaux - logement sis, 15 rue Jean de Chalon :**

---

Marie-Madeleine GAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire fait part des premiers devis établis en vue de la réhabilitation du logement communal situé 15, rue Jean de Chalon. Il convient de faire réaliser un deuxième devis pour des travaux de plomberie.

### **17.Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité :**

---

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un surcroît d'activités, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique Territorial durant la période estivale à temps complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décident :

- de créer un emploi non permanent d'activité d'Adjoint Technique Technique à temps complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 35 heures hebdomadaires durant la période estivale 2021;
- que la rémunération pour cet emploi est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique ; indice brut [354], indice majoré [330] au prorata du temps de travail hebdomadaire soit 35/ 35<sup>ème</sup> ;
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ; que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### **18.Modification des statuts de la CCS – Prise de compétence « mobilité » :**

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avr. 2020,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, par délibération n° 2021-016 en date du 16 Mars 2021, a voté la prise de la compétence « mobilité » dans les statuts de la Communauté de Communes du Serein.

Le Conseil Communautaire a décidé :

- D'accepter le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de Communes du Serein.
- que la Région conserve l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la Communauté de Communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.**

**VALIDE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Serein telle qu'énoncée ci-dessus.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Serein.

### **19. Travaux de peinture à l'ocre – Eglise Saint-Martin : porte entrée principale et petite porte latérale gauche :**

Marie-Madeleine GAILLARD, première adjointe au Maire de la Commune de L'Isle-sur-Serein présente différents devis en vue de la réalisation des travaux de peinture à l'ocre de la porte de l'entrée principale et de la petite porte latérale gauche de l'Eglise Saint-Martin. Le devis de l'entreprise Simon LAPORTE semble plus approprié compte-tenu des particularités des travaux à effectuer. Ces derniers sont estimés pour un montant total de 3860,25 euros HT soit, 4632,30 euros TTC. Une subvention de 30 % pourrait être octroyée via la DRAC.

Le financement de ce projet se décompose comme suit :

#### Dépenses :

Travaux – Entreprise Simon LAPORTE :	3 860,25 euros HT
--------------------------------------	-------------------

#### Recettes :

Subvention DRAC (30 %) :	1 158 euros HT
--------------------------	----------------

Fonds propres :	2 702, 25 euros HT
-----------------	--------------------

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTENT** le devis de l'entreprise Simon LAPORTE pour un montant de 3860,25 euros HT soit, 4 632,30 euros TTC ;

**DONNENT UN AVIS FAVORABLE** pour demander une subvention auprès de la DRAC ;

et, **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

### **20. Convention de Groupement de Commandes n°2 pour la fourniture de masques via la CCS :**

Afin de faire face à la crise sanitaire actuelle, la Communauté de Communes du Serein a fait des commandes groupées de masques alternatifs et de masques chirurgicaux et pédiatriques. Nous avons bénéficié de ces commandes groupées à deux reprises rappelle le Maire ;

Les coûts sont refacturés prix coutant après consultation pour obtenir les meilleurs tarifs.

La deuxième commande sera refacturée avec la déduction de la subvention de l'état de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le principe de signature de convention de groupement de commandes de masques avec la Communauté de Communes du Serein ;

**DIT QUE** la commune s'engage à rembourser les montants correspondants à ses demandes ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions correspondant à cette affaire ainsi que tout document relatif à ce dossier.

### **21. Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : parcelles AB 0302 :**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour le bien cadastré AB 0302 sis 2, Rue Gallieni et n'entend pas exercer le droit de préemption de la Commune.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal n'entend pas :**

Et à 15 POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**EXERCER** de droit de préemption pour le bien cadastré AB 0302 sis 2, Rue Gallieni.

### **Informations diverses :**

1. La Société Mycologique du Tonnerrois et de l'Avallonnais souhaite organiser une exposition au sein du Foyer Socio-Educatif les 16 et 17 octobre 2021. Le Conseil Municipal y est favorable.
2. Le site internet de la Commune de l'Isle-sur-Serein sera prochainement pourvu d'une rubrique dédiée au Camping Municipal du Parc du Château où les touristes pourront faire des réservations.
3. Les Epis d'Or ont demandé l'autorisation d'occuper une place de parking, Place de la Fontaine afin d'y installer une table pour ses hôtes. Le Conseil Municipal, au vu des conséquences de la crise sanitaire, répond favorablement à la requête des gérants de cet établissement.
4. Une convention de mise à disposition d'un mobil 'home du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 a été signée entre la Société SAS Bourgogne Sensations sise, RD 11 – Lieudit « La Grotte de Champ Retard » - 89 440 COUTARNOUX et le Camping du Parc du Château.
5. Journal communal en cours de rédaction par Bertrand BIDAULT DE L'ISLE pour une éventuelle parution en juin prochain.
6. Projet d'aménagement d'une médiathèque au sein de l'ancienne trésorerie (avec transfert de l'actuelle bibliothèque).
7. Réflexion quant à un éventuel achat de l'ancien dépôt de pain de la boulangerie de Joux la Ville, rue Bouchardat.
8. Changement de serrure de l'accès au court de tennis.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire,

Stéphane MOREL

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'SM', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE L'ISLE SUR SEREIN' around the perimeter and 'MOREL' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a bird, possibly a phoenix or a similar mythical creature, with its wings spread.